

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

HAUTE ÉCOLE DE BRUXELLES

Chaussée de Waterloo, 749

1180 Bruxelles

☎ :02/340.12.95 📠 :02/347.52.64

heb@heb.be

www.heb.be

Projet Pédagogique, Social et Culturel

Année académique 2015-2016

PROJET PEDAGOGIQUE SOCIAL ET CULTUREL

CHAPITRE 1 - DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HAUTE ECOLE POUR INTEGRER LES OBJECTIFS GENERAUX ET MISSIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Dans la limite des moyens humains et financiers disponibles, la Haute Ecole met en œuvre des moyens adaptés afin d'atteindre les objectifs généraux et missions de l'enseignement supérieur du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

La Haute Ecole prépare les étudiants à leur rôle de citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire.

La formation de base des étudiants prend spécifiquement en compte cet objectif notamment par l'organisation de cours comme philosophie, diversité culturelle, histoire, déontologie, morale...

La Haute Ecole s'efforce de garantir aux étudiants une large participation à la gestion de l'institution comme prévu dans le décret, mais aussi de les aider à réussir cette participation notamment en assurant un lien direct entre les délégués et leur base.

Les autorités de la Haute Ecole veillent, malgré la lourdeur des organes institutionnels, à impliquer au maximum les étudiants dans la vie de la Haute Ecole. Ces derniers sont représentés dans les différents Conseils conformément aux exigences des textes légaux. Le Conseil des étudiants remplit parfaitement son rôle; afin de lui permettre d'assurer au mieux ses missions et conformément aux dispositions figurant dans le décret du 21 septembre 2012 relatif à la participation et à la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur, la Haute Ecole met à sa disposition un local et des valves sur chacun des sites. De plus, les réunions des organes de gestion et de consultation se tiennent autant que possible en dehors des heures de cours, et la convocation de chaque réunion est systématiquement envoyée aux suppléants étudiants. La Haute Ecole veille à privilégier avant tout le dialogue et les échanges constructifs avec les étudiants.

Dans la catégorie pédagogique, afin de former plus largement les étudiants à la participation à la vie sociale, des organes non institutionnels de dialogue sont mis en place, ces organes se voulant l'outil d'une plus grande responsabilisation des étudiants. Les étudiants désignent donc des délégués qui servent de lien entre eux, leurs représentants officiels au Conseil des étudiants, les enseignants et la direction. Trois réunions de contacts étudiants-professeurs par section et par an sont organisées, les étudiants ayant alors l'occasion de donner leur avis sur tous les points qui les préoccupent.

En outre, dans la mesure des budgets disponibles, un effort est fait pour allouer aux étudiants les moyens d'organiser des activités socioculturelles ou sportives, notamment en mettant des locaux à leur disposition (salle de sports, amphithéâtres, salles de cours), mais également par des collaborations au sein du Pôle académique de Bruxelles.

La Haute Ecole a pour objectif de promouvoir l'autonomie et l'épanouissement des étudiants.

Elle les forme à une démarche universitaire, notamment par l'organisation de cours de propédeutique, et en encourageant l'accès des étudiants aux moyens d'information modernes disponibles. La Haute Ecole donne ainsi accès à de nombreux outils de connaissance tels que ses bibliothèques, internet, diverses banques de données... Elle privilégie également les contacts extérieurs. Elle veille à poursuivre cette démarche dans le temps, par l'amélioration de l'accessibilité aux bibliothèques et de leurs heures d'ouverture, la multiplication des salles informatiques...

Le Pôle académique de Bruxelles doit permettre d'élargir et d'optimiser les services offerts aux étudiants. Les étudiants bénéficient d'ores et déjà du libre accès aux bibliothèques et aux activités sportives de certains établissements partenaires du Pôle, aux mêmes conditions que les étudiants de l'institution hôte.

Il convient également de favoriser l'interdisciplinarité, par exemple au moyen d'exercices intégrés. Mais pour éviter que ce travail ne constitue une surcharge, il doit se faire dans le cadre des activités existantes et doit s'inscrire avec souplesse dans les horaires.

Enfin, afin de rendre la vie estudiantine plus agréable et de favoriser les contacts, la Haute Ecole met à la disposition des étudiants durant toute la durée des cours de nombreux espaces de convivialité, où l'on peut discuter et se restaurer.

La Haute Ecole prépare les étudiants aux exigences et à la complexité de la réalité du monde socio-économique en développant, tant via le contenu des enseignements que par les autres activités organisées, leur **curiosité scientifique, artistique, philosophique et politique**, ainsi que leur esprit critique.

Les formations offertes par la Haute Ecole sont garanties au plus haut niveau, et doivent permettre aux étudiants de jouer un rôle actif dans tous les aspects de leur vie future.

La formation générale jointe à une approche plus technique en prise directe avec la réalité d'aujourd'hui est inscrite dans les différents programmes d'activités d'études. Formation générale, spécialisation de haut niveau et orientation plus technique et professionnelle ont été mises en œuvre grâce aux stages obligatoires en milieu professionnel, à la recherche appliquée, et à une collaboration directe avec les milieux professionnels.

Quelques exemples montrent le souci de la Haute Ecole de permettre aux étudiants de s'intégrer facilement dans le monde professionnel dès la fin de leur cursus.

Notamment, étant donné l'importance de la langue anglaise pour la vie professionnelle des informaticiens, les programmes d'études des catégories économique et technique prévoient un cours dans cette langue axé sur le vocabulaire technique.

Une fois leur curiosité et leurs compétences développées, les étudiants seront par ailleurs encouragés à maintenir ces compétences en adéquation avec le monde professionnel, dans le contexte de **formation tout au long de la vie**. Dans le cadre de la Haute Ecole, ils peuvent avoir accès à des spécialisations.

La Haute Ecole incite également les étudiants à la mobilité et aux collaborations diverses, puisque elle inscrit ses enseignements dans une perspective d'ouverture scientifique, artistique, professionnelle et culturelle. Elle respecte les prescrits du Système de Transfert de Crédits Européens (ECTS) dans le cadre des échanges internationaux, et délivre à chaque étudiant un supplément au diplôme qui devra faciliter son intégration dans le monde professionnel international.

CHAPITRE 2 - DEFINITION DES MISSIONS DE LA HAUTE ECOLE, DE L'ARTICULATION DE CES MISSIONS ENTRE ELLES ET DE LA DISPONIBILITE DES ACTEURS, NOTAMMENT LES ENSEIGNANTS, DANS LE CADRE DE CES MISSIONS

La Haute Ecole se propose de remplir les missions définies par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. A ces fins, la Haute Ecole doit posséder l'autonomie et les moyens suffisants. Si ceux-ci sont assurés et ce sans compromettre la qualité de la formation qui est la raison d'être principale de la Haute Ecole, les enseignants concernés par ces différentes missions doivent bénéficier d'une disponibilité adéquate.

La **Haute Ecole garantit des formations de haute qualité**, notamment parce que ses enseignants ont à cœur de recourir eux-mêmes à tous les moyens qui leur permettent de rester à la pointe dans leur domaine de spécialisation.

La Haute Ecole mène chaque année plusieurs **activités de recherche**.

Un grand nombre de projets de recherche sont menés dans la catégorie pédagogique: Education à l'Environnement, instrumentarium, participation à divers projets européens, notamment dans le cadre de la section Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, etc.

De manière générale, les enseignants de la Haute École poursuivent leur formation en contribuant à élargir l'éventail des connaissances. Ils fournissent des publications et communications personnelles, interviennent dans les colloques internationaux et organisent eux-mêmes des conférences.

La politique générale suivie à la Haute Ecole consiste aussi à privilégier le plus largement possible les liens et les ouvertures avec le monde éducatif, social, économique et culturel en assurant des **services à la collectivité**.

En particulier, la catégorie pédagogique met des salles de cours à la disposition de la promotion sociale d'Uccle, loue régulièrement sa salle de conférence et sa salle des sports à des associations extérieures, ou dans le cadre de diverses journées d'études.

Enfin, grâce aux ressources humaines des catégories économique et technique, la HEB a développé le logiciel GesEtu qui assure de façon complète:

- la gestion des dossiers étudiants et le contrôle du versement des droits d'inscription et frais d'études;
- la gestion des grilles et programmes de cours;
- la création et la gestion des groupes d'étudiants;
- la gestion des examens, bulletins, listings de points, procès-verbaux des délibérations et diplômes;
- la gestion, par étudiant et globale, des reports de notes, dispenses, crédits résiduels et anticipés, prolongations de session et étalement des études;
- la sortie de tous les documents exigés par l'administration, les Commissaires du Gouvernement et autres instances de contrôle;
- la production de listes diverses de contrôle et de statistiques.

Ce logiciel a été adopté par plusieurs autres institutions d'enseignement supérieur (Hautes Ecoles et ESA), et le travail de développement et de maintenance s'effectue en collaboration avec l'ensemble des établissements utilisateurs.

CHAPITRE 3 - DEFINITION DES SPECIFICITES DE L'ENSEIGNEMENT DE TYPE COURT DISPENSE PAR LA HAUTE ECOLE

Il associe étroitement la théorie et la pratique; il s'adresse à un public plus motivé par l'action sur le terrain que par une démarche essentiellement théorique. La formation théorique, toujours nécessaire, est complétée par une mise en situation réelle sur le terrain.

Les fonctions exercées par les diplômés sont souvent caractérisées par une certaine autonomie de fonctionnement justifiée par le savoir et les qualifications professionnels. Il s'agit principalement de cadres intermédiaires, d'opérateurs professionnels ou d'indépendants. Dans le secteur public, ils ont accès au rang 2+.

L'enseignement supérieur de type court est organisé en un cycle de 180 crédits de niveau 6 délivrant un diplôme professionnalisant de bachelier. Des années de spécialisation sont également proposées aux étudiants.

Dans la pratique, le corps enseignant est composé majoritairement de titulaires d'un master. Pour rencontrer la spécificité de cette voie de formation, s'y ajoutent des docteurs, des ingénieurs, mais aussi quelques titulaires d'un bachelier, engagés en raison de leurs compétences dans un champ professionnel précis et identifiable. Pour la même raison, dans certains cas, les enseignants exercent leur fonction à titre accessoire, afin de garder un ancrage dans la pratique qu'ils peuvent ainsi transmettre aux étudiants.

La formation visant à l'efficacité opérationnelle immédiate sur le terrain du futur travailleur, la pédagogie accorde une large place au contact avec la réalité de terrain. Les stages pratiques en milieu professionnel constituent donc un élément essentiel des programmes. Il est fondamental que ces stages, tout comme la formation générale, soient bien encadrés afin de tisser avec les entreprises et institutions d'accueil un réseau de relations propres à réajuster sans cesse la formation initiale et à y trouver des débouchés pour les étudiants sortants.

L'enseignement contient cependant une partie théorique indispensable à une formation complète. Les références théoriques en question sont sélectionnées par la Haute Ecole en fonction des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être professionnels auxquels doivent accéder les diplômés.

Ainsi, en associant les bases scientifiques et techniques, cet enseignement vise à fournir à ses diplômés les compétences nécessaires à l'exercice des professions concernées tout en leur proposant un cadre de référence dans lequel situer leur action et des outils d'analyse théorique permettant d'en percevoir la signification.

L'objectif primordial d'un enseignement supérieur de type court est de former, à un haut niveau, des professionnels capables à la fois d'exercer au mieux leur futur métier et de mener en permanence une réflexion sur leurs propres pratiques et démarches. Dès lors, l'intégration d'activités de recherche appliquée dans la formation de base représente indéniablement une garantie d'avoir des acteurs plus performants, maîtrisant des savoirs en perpétuel changement.

Il est à noter que cet aspect important de l'enseignement supérieur de type court ne peut se développer que s'il bénéficie de budgets suffisants permettant un investissement en ressources humaines, en temps et en matériel.

CHAPITRE 4 - DEFINITION DES SPECIFICITES DE L'ENSEIGNEMENT LIEES AU CARACTERE DE LA HAUTE ECOLE ET LES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR MAINTENIR CES SPECIFICITES

La Haute Ecole est une école organisée par la Communauté française, et se caractérise par conséquent par la neutralité et le pluralisme de son enseignement. Cet axe est en effet considéré comme capital par les autorités de la Haute Ecole et par ses étudiants depuis la base jusqu'à leurs représentants officiels dans les différentes instances.

La défense de ces principes a fait l'objet d'un travail de longue haleine dans les réunions de la Haute Ecole, et dans la plupart des cours dispensés, en particulier dans ceux qui, par leur contenu, se prêtent particulièrement à ce type de démarche (philosophie, morale, droit, etc.).

SPECIFICITES

- La Haute Ecole organisée par la Communauté française constitue un service public.
- La Haute Ecole défend les principes fondamentaux et les valeurs de la démocratie et des Droits de l'homme.
- La Haute Ecole est accessible à tous sans distinction de sexe, d'origine, de culture, de convictions politiques, religieuses ou philosophiques.
- La Haute Ecole s'efforce de mettre sur le marché du travail des spécialistes rapidement autonomes, capables de s'insérer efficacement dans leur milieu professionnel; cette spécificité sera enrichie de leur dynamisme, de leur créativité, de leur originalité et de leurs points de vue modernes et novateurs; ils seront capables de prendre en charge leur développement personnel continu ainsi que celui des personnes dont ils sont responsables.

MOYENS DE MAINTENIR CES SPECIFICITES

Dans le cadre de la défense de l'idée d'un enseignement accessible au plus grand nombre, la Haute Ecole met à la disposition des étudiants peu fortunés ou qui rencontrent des difficultés dans l'existence un service social, afin de leur assurer une aide tant matérielle qu'humaine. Un budget conséquent est voté chaque année pour permettre de leur offrir un réel soutien.

La Haute Ecole se doit également d'assurer la démocratie à tous les échelons de sa gestion et dans l'accès à la formation, une mise en pratique des principes démocratiques étant la meilleure garantie de leur intégration par les étudiants.

La Haute Ecole assure aux étudiants une solide formation générale couplée à une spécialisation de haut niveau, la participation à la recherche appliquée et une synergie avec les milieux socioprofessionnels.

La catégorie pédagogique en particulier, désireuse de former des enseignants et des éducateurs ouverts à tous, garantit le pluralisme dans leur formation. Le but est de leur inculquer une attitude de neutralité active et la plus large ouverture d'esprit.

CHAPITRE 5 - DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE PAR LA HAUTE ECOLE POUR PROMOUVOIR LA REUSSITE ET LUTTER CONTRE L'ECHEC

La promotion de la réussite fait l'objet de tous les soins des instances de la Haute Ecole. Afin de familiariser les futurs étudiants le plus tôt possible à l'enseignement supérieur, elle organise deux journées portes ouvertes par an.

Pour aiguiller et aider ses étudiants durant leur cursus, la Haute Ecole offre de la **guidance** et de la **remédiation**, notamment en organisant des ateliers sur les méthodes de travail, la prise de notes, les exercices de synthèse, la remédiation en langue française,...

Une plateforme informatique d'aide à l'enseignement "e-learning" propose aux étudiants des exercices en ligne et un forum questions-réponses.

Conformément au décret du 18 juillet 2008 démocratisant l'enseignement supérieur, œuvrant à la promotion de la réussite des étudiants et créant l'Observatoire de l'enseignement supérieur, la haute école a entrepris dès la rentrée 2008-2009 la mise en place d'une cellule d'accompagnement des étudiants de 1^{re} génération, qui fait office de **service d'aide à la réussite** et centralise toutes les activités organisées dans ce cadre. Ce service est maintenu dans le cadre du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les contacts entre enseignants et étudiants sont personnalisés et tendent à promouvoir la réussite. La plus large information est donnée aux étudiants pour leur permettre la meilleure compréhension de leur évaluation:

- contacts et contrats entre professeurs et étudiants en début d'année (explication du contenu du cours, de son rôle dans la formation et des modalités d'évaluation);
- affichage des informations et des évaluations;
- quadrimestrialisation de la plupart des activités d'apprentissage afin de permettre une évaluation à l'issue du 1^{er} quadrimestre;
- prise de connaissance et discussion par les étudiants du rapport de stage;
- consultation des copies d'examens par les étudiants.

Dans la catégorie pédagogique, l'enseignement est organisé dans de nombreux cours par petits groupes permettant une meilleure approche des matières par les étudiants et un meilleur suivi de ceux-ci par les enseignants. Un tiré à part est remis dès la 2^e année à tous les étudiants pour les aider dans la réalisation de leur travail de fin d'études.

La Haute Ecole veille à mettre en œuvre, le cas échéant, la procédure d'admission d'étudiants en 1^{re} année suivant les conditions visées au décret du 7 novembre 2013.

La Haute Ecole peut appliquer les règles relatives aux dispenses de certaines parties de programme ou à la réduction de la durée minimale des études ainsi qu'à la valorisation des acquis de l'expérience, conformément au même décret.

La Haute Ecole peut également autoriser les étudiants de 1^{re} année d'études à revoir leur programme d'études personnel et à alléger leurs études après les évaluations organisées à l'issue du 1^{er} quadrimestre.

En dehors des heures normales prévues, la Haute Ecole veille, dans la mesure des moyens disponibles, à favoriser l'accès des étudiants aux infrastructures, pourvu que les conditions de sécurité soient réunies.

La Haute Ecole de Bruxelles a pour objectif de favoriser le développement d'un **enseignement inclusif** dans ses établissements. Lors de l'année académique 2007-2008, une cellule d'accompagnement des étudiants à besoins spécifiques est née dans le département pédagogique et elle a étendu ses services à l'ensemble des catégories de la HEB en 2010-2011.

L'enseignement inclusif est un « *enseignement qui met en œuvre des dispositifs visant à supprimer ou à réduire les barrières matérielles, pédagogiques, culturelles, sociales et psychologiques rencontrées lors de l'accès aux études, au cours des études et à l'insertion socioprofessionnelle par les étudiants bénéficiaires* » (art. 1^{er} 4° du décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif).

L'étudiant bénéficiaire est un étudiant :

- présentant une déficience, un trouble d'apprentissage ou une maladie invalidante qui peut faire obstacle à sa vie académique ;
- disposant d'une décision lui accordant une intervention par un organisme chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap ;
- et ayant fait une demande d'accompagnement auprès du service d'accueil et d'accompagnement de l'établissement d'enseignement supérieur.

La HEB s'engage à faciliter l'accès à ses infrastructures et à ses services aux étudiants concernés, à favoriser la mise en place de mesures et de ressources, et à mettre en œuvre les aménagements matériels, sociaux, culturels, méthodologiques et pédagogiques nécessaires à leur situation tout au long du cursus, des stages et des activités d'intégration professionnelle.

CHAPITRE 6 - DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR ASSURER LA MOBILITE ETUDIANTE ET ENSEIGNANTE AVEC LES AUTRES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR BELGES OU ETRANGERS

MOBILITE ETUDIANTE

La mobilité recouvre toute action entreprise par un étudiant pour parfaire sa formation hors du cadre de l'institution dans laquelle il étudie.

La mobilité revêt différentes formes et peut

- se définir par rapport à la Haute Ecole:
 - interne à celle-ci: entre plusieurs de ses catégories
 - externe à celle-ci: avec une autre Haute Ecole, une université ou une entreprise, en Belgique ou à l'étranger.
- consister en un suivi de cours complémentaires, stages, voyages d'études, séminaires, mémoires, au sein de la Haute Ecole et/ou en collaboration avec d'autres institutions.

Les relations extérieures des établissements se regroupant dans la Haute Ecole sont maintenues, encouragées et éventuellement coordonnées.

Toutes les catégories de la Haute Ecole offrent des **possibilités d'échanges** dans le cadre des programmes européens. Les crédits sont en place pour l'ensemble des formations.

Les étudiants ont également la possibilité de bénéficier d'autres accords d'échanges bilatéraux.

Dans la catégorie pédagogique, il existe des échanges d'étudiants du primaire, du préscolaire et du secondaire avec l'université du Québec à Chicoutimi (Canada), l'IUFM de Clermont-Ferrand et l'IUFM de Lyon; de même, des stages erasmus et de pratique professionnelle sont organisés à l'étranger. Les étudiants des catégories économique et technique ont également la possibilité d'effectuer des stages erasmus.

Plusieurs étudiants de la section Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif réalisent leur stage de 3^e année à l'étranger et y finalisent dès lors leur travail de fin d'études.

La Haute Ecole favorise également toute forme de mobilité entre les différents niveaux d'enseignement supérieur: universitaire, type long, type court. Elle veille aussi à organiser cette mobilité entre ses propres catégories ainsi qu'à l'attention d'étudiants provenant d'autres Hautes Ecoles ou d'universités belges et étrangères.

MOBILITE ENSEIGNANTE

Chaque année, plusieurs enseignants de la Haute Ecole donnent des cours dans des institutions partenaires dans le cadre du programme socrates, et la Haute Ecole reçoit un nombre correspondant d'enseignants étrangers. Ces échanges d'enseignants sont essentiels pour le rayonnement de la Haute Ecole à l'étranger. En outre, ils s'avèrent être particulièrement bénéfiques pour les étudiants.

CHAPITRE 7 - DEFINITION DES MODALITES D'ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE AU SEIN DE LA HAUTE ECOLE ET DE CIRCULATION DE L'INFORMATION RELATIVE NOTAMMENT AUX DECISIONS DES AUTORITES DE LA HAUTE ECOLE

PARTICIPATION

Les différentes structures légales - Conseil d'administration, Conseils de catégorie, Conseil pédagogique, Conseil social -, fonctionnent selon le rôle que le décret leur assigne. De plus, chaque catégorie de personnel est réunie dans chaque catégorie une fois l'an et chaque fois qu'au moins un quart de ses membres le souhaite.

Enfin, diverses réunions sont programmées durant l'année académique, rassemblant soit l'ensemble des membres du personnel, soit des équipes pédagogiques par section, soit les étudiants, en présence ou non de formateurs.

CIRCULATION DE L'INFORMATION

En plus de l'affichage des procès-verbaux et informations émanant des différents conseils aux valves de la Haute Ecole, les enseignants disposent d'informations collationnées dans les registres tenus à leur disposition en différents endroits tels que le secrétariat ou la salle des professeurs. Chaque enseignant possède un casier dans lequel les informations qui le concernent sont déposées.

L'informatisation des données concernant les étudiants s'est poursuivie. Elle constitue un facteur de progrès et de cohérence entre les différentes catégories de la Haute Ecole.

La mise en réseau du matériel informatique se poursuit également, permettant une meilleure circulation et un accès plus aisé à l'information. Les enseignants peuvent consulter de nombreuses informations administratives via l'intranet; de même, le calendrier des activités journalières est accessible aux professeurs du pédagogique via divers ordinateurs. Chaque enseignant et membre du personnel a la possibilité de demander une adresse e-mail à la HEB, ce qui facilite grandement la communication de certaines informations.

La catégorie pédagogique dispose d'un circuit de télévision indépendant qui permet l'affichage animé de communications de service, d'annonces, de notes, de demandes, etc.

CHAPITRE 8 - DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR INTEGRER LA HAUTE ECOLE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL, ECONOMIQUE ET CULTUREL

Les moyens suivants sont mis en œuvre en fonction des disponibilités des acteurs et des possibilités financières de la Haute Ecole:

- constitution de liens étroits avec les entreprises: conférences, séminaires, visites, stages, mémoires, formation des enseignants dans les entreprises et les institutions, mais aussi formation continue et recyclage offerts aux entreprises;
- participation d'enseignants et d'étudiants à la recherche en collaboration avec des personnes extérieures;
- toute action nécessitant une mobilité telle que décrite au chapitre 6;
- activités sociales et culturelles à l'intérieur et à l'extérieur de la Haute Ecole (conférences, sport, théâtre, voyages, concours...);

- contacts permanents avec les diplômés, via notamment les associations et amicales d'anciens étudiants;
- participation de personnes extérieures, émanant des milieux professionnels, aux jurys d'examens et aux défenses de travaux de fin d'études;
- mise à disposition des locaux pour l'organisation de séminaires et de colloques.

CHAPITRE 9 - DEFINITION DES MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU CONTROLE DE LA QUALITE AU SEIN DE LA HAUTE ECOLE

Depuis la publication du décret du 14 novembre 2002 créant l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française, la Haute Ecole a initié une démarche Qualité. La Haute Ecole y voit une opportunité réelle d'offrir à l'ensemble de ses acteurs un espace d'expression et de réflexion sur ses pratiques, et de permettre ainsi une amélioration du bien-être de tous.

La Commission Qualité de la Haute Ecole, créée en 2004 et animée par la Coordonnatrice Qualité, est composée d'une base permanente (Commission Qualité Permanente) à laquelle se joignent des Commissions Qualité de Catégorie, selon la catégorie concerné par une évaluation (Commission Qualité "à géométrie variable").

La Commission Qualité Permanente a pour attributions:

- la gestion quotidienne de la qualité au sein de la Haute Ecole;
- le partage des expériences en matière de qualité au sein de la Haute Ecole (communication);
- le suivi des Commissions Qualité de Catégorie;
- le suivi et l'évolution de la procédure d'évaluation interne;
- au niveau du rapport d'évaluation interne des différents cursus: la rédaction des thèmes concernant la Haute Ecole (dans un souci d'harmonisation) et la collecte de données statistiques diverses;
- la proposition et l'élaboration de projets en vue de développer la qualité au sein de la Haute Ecole;
- la gestion et le suivi des procédures de recueil de l'information destinée à la conception du rapport d'autoévaluation.

Les Commissions Qualité de Catégorie ont pour attributions:

- la rédaction du rapport d'évaluation interne, à l'exception des thèmes concernant la Haute Ecole;
- le développement du suivi à apporter au rapport d'autoévaluation (consolidation des points forts et amélioration des points faibles);
- une démarche réflexive à propos de l'organisation de la Haute Ecole, au sujet des règlements auxquels la Haute Ecole est confrontée et concernant l'analyse des processus de formation;
- la proposition et l'élaboration de projets en vue de développer la qualité au sein de la Haute Ecole (et/ou de la catégorie).

La gestion de la qualité, telle que l'envisage la Commission Qualité de la Haute Ecole, vise à évaluer pour rechercher un meilleur fonctionnement de l'établissement et des dispositifs de formation, ainsi qu'un niveau élevé de qualité de vie de l'ensemble de ses acteurs.

CHAPITRE 10 - DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE PAR LA HAUTE ECOLE POUR FAVORISER L'INTERDISCIPLINARITE AU SEIN D'UNE CATEGORIE D'ENSEIGNEMENT OU ENTRE LES CATEGORIES D'ENSEIGNEMENT DISPENSE PAR LA HAUTE ECOLE

La Haute Ecole développe toute activité d'apprentissage commune visant à favoriser l'organisation des connaissances (projets communs, séminaires,...) sans porter atteinte aux spécificités existantes.

En effet, la haute spécificité qui caractérise chaque formation des catégories d'enseignement de la Haute Ecole peut exclure qu'un cours portant le même intitulé dans deux catégories différentes puisse être dispensé en commun par ces deux catégories.

Toutefois, la Haute Ecole, dans le cadre de partenariats bien définis, renforce l'interdisciplinarité entre les différentes catégories d'enseignement qui la constituent par exemple par des stages et/ou des travaux de fin d'études en collaboration avec une autre catégorie de la Haute Ecole. De nombreux enseignants de la HEB travaillent ensemble sur différents projets éducatifs, mais aussi dans l'organisation de leurs cours. De plus en plus d'enseignants dispensent d'ailleurs leur enseignement dans plusieurs des catégories de la Haute Ecole,

et les activités organisées par les enseignants d'une catégorie (séminaires, journées de réflexion...) sont largement partagées par les membres des autres catégories.

La Haute Ecole a remarqué que dans l'intérêt des enseignements qu'elle dispense, elle devait être attentive à recruter des enseignants montrant des qualités interdisciplinaires. Elle a en effet constaté que, par l'application des extensions de charge, un maître-assistant engagé dans une catégorie peut quelques années plus tard être amené à compléter sa charge dans une autre catégorie de la Haute École sans devoir passer par le système de sélection classique appliqué par le nouveau Conseil de catégorie concerné. Depuis 2002-2003, le Conseil d'administration a dès lors décidé de mettre en place une commission mixte d'interview des candidats aux postes ouverts au *Moniteur belge* dans des cours transversaux, où se trouvent des représentants de toutes les catégories où se dispensent des cours relevant du cours à conférer ouvert au Moniteur belge. En 2006-2007, une procédure d'appel interne aux changements d'attributions a également été mise en place; tout enseignant de la Haute Ecole désigné à durée indéterminée ou nommé à titre définitif dans un cours transversal a ainsi la possibilité d'obtenir des attributions dans une autre catégorie que celle pour laquelle il a été initialement engagé, lorsque des heures y deviennent vacantes.

Il appartient aux organes de la Haute Ecole de susciter et de promouvoir toutes réflexions ou actions interdisciplinaires afin d'élargir:

- le développement de la recherche appliquée;
- les contacts avec les milieux extérieurs pour y réaliser des stages et des travaux de fin d'études et pour y favoriser le placement des diplômés. Les Conseils de catégorie et le Conseil pédagogique veillent à assurer régulièrement ces contacts.

Enfin, la Haute Ecole s'efforce d'organiser des activités socioculturelles communes aux différentes catégories.